

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Publiées sur le site internet le 12/05/2026

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOUT Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOUT Joël a été désigné secrétaire de séance.

CCAS01-23042026 – Désignation du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique – CFU – du CCAS et du Compte Administratif de la Résidence Autonomie

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

RAPPORT

En conformité avec l'article L.2121-14 du C.G.C.T, Madame la Présidente ne prend pas part aux votes du Compte Financier Unique (CFU) du CCAS 2025 et du Compte Administratif de la Résidence Autonomie. Mme la Présidente doit se retirer au moment du vote.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'élire un(e) Président(e) de séance lors du vote du Compte Financier Unique du budget du CCAS 2025 et du Compte Administratif de la Résidence Autonomie.

Mme LE MOAL propose sa candidature.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité

DECIDE

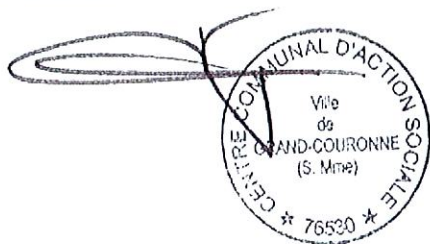
- D'élire Mme LE MOAL Pascale, Présidente de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget du CCAS et du Compte Administratif de la Résidence Autonomie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Madame la Présidente,
Julie LESAGE

Secrétaire de séance,
Joël BOITTOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-CCAS01-23042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publié sur le site internet le

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOUT Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOUT Joël a été désigné secrétaire de séance.

CCAS02-23042026 – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025– Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 ;

Vu la modification du Règlement Budgétaire et Financier par délibération en date du 26 mars 2025 ;

Vu le vote du Budget Primitif 2025 en date du 26 mars 2025 ;

Vu la désignation du Président de séance

RAPPORT

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Le compte reprend l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire et présente l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le CFU doit être voté avant le 30 juin 2026, Madame la Présidente ne participe pas à son vote et doit se retirer pendant celui-ci.

Le Compte financier unique est joint en annexe à la présente délibération.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

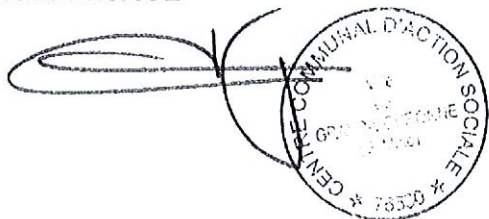
Le Conseil d'Administration à l'unanimité

DECIDE

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Grand-Couronne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

**Madame la Présidente,
Julie LESAGE**



**Secrétaire de séance,
Joël BOITTOU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Boittout', is written in a stylized, cursive manner.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publié sur le site internet le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-CCAS02-23042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

CCAS**Note explicative de synthèse****Présentation du compte Financier Unique (CFU) 2025 et de l'affectation de résultat 2025**

Le budget 2025 a été exécuté ainsi :

- En recettes de fonctionnement, il était inscrit 1 737 371.72€ et il a été émis pour 1 696 864,54 € de titres, soit une réalisation de **97.67%** ;
- En dépenses de fonctionnement, il était inscrit 1 737 371.72€ et il a été émis pour 1 692 760.57 € de mandats, soit une réalisation de **97.43%** ;
- En recettes d'investissement, il était inscrit 68 030.67€ et il a été émis pour 19 188.35€ de titres, soit une réalisation de **28.21%** ;
- En dépenses d'investissement, il était inscrit 68 030.67€ et il a été émis pour 1 600.50€ de mandats, soit une réalisation de **2.35%**.

1- L'exécution budgétaire**1-1- Fonctionnement****1-1-1- Les recettes**

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 97.67 %. Il a été réalisé selon les éléments ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)
013	Atténuations de charges	0,00	9 691,78	0,00	9 691,78
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses Impôts et taxes (sauf 731)	506 038,55	490 707,54	0,00	490 707,54
73	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	1 179 431,82	1 174 083,93	19 980,00	1 194 063,93
75		2 399,84	2 401,29	0,00	2 401,29
Total des recettes de gestion des services		1 687 870,21	1 676 884,54	19 980,00	1 696 864,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., prov., dépréciations, (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 687 870,21	1 676 884,54	19 980,00	1 696 864,54
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 687 870,21	1 676 884,54	19 980,00	1 696 864,54
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		49 501,51			
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 737 371,72	1 676 884,54	19 980,00	1 696 864,54

L'exécution par chapitre est détaillée ci-après selon l'ordre du tableau.

Le chapitre 013, enregistre principalement la part salariale des chèques déjeuners, des remboursements de la CPAM et une somme perçue dans le cadre du FNCTC (Fonds National de Compensation pour les collectivités ayant au moins un agent titulaire à Temps Complet.

Le chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations de service » regroupe notamment : La participation des familles de Grand-Couronne à l'épicerie sociale ainsi que les bénéficiaires du CCAS de Moulineaux et de la Ville de la Bouille, la refacturation du personnel de la Résidence E. COTTON, les encaissements des sorties seniors et les participations des inscrits à l'animations de loisirs.

Le chapitre 74 correspond à la subvention communale (1 121 566€), ajoutée aux subventions et aides du Département : pour le fonctionnement de l'épicerie sociale pour l'année 2025 (25 000 €) et pour la convention mission référent RSA (4 385€) . L'ANDES a versé une enveloppe allouée pour la SAF (Solidarité Alimentaire France) à l'épicerie sociale et solidaire (21 931€ correspondant au solde 2024 et à l'acompte 2025). De plus, le CCAS a bénéficié d'une aide à l'ingénierie pour la mise en place du VADA (Ville amie des aînés) dans le cadre de la politique menée en faveur des aînés.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » correspond aux arrondis du prélèvement à la source des impôts et au remboursement d'un sinistre causé sur les gouttières de l'épicerie (2 400€).

1-1-2- Les dépenses

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 97.43 % (rattachements compris). Il a été réalisé ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)
011	Charges à caractère général (3)	246 869,00	206 582,99	11 814,41	218 397,40	88,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	930 386,73	928 929,65	0,00	928 929,65	99,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	543 115,99	513 547,94	15 612,27	529 160,21	97,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 720 371,72	1 649 060,58	27 426,68	1 676 487,26	97,45
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 720 371,72	1 649 060,58	27 426,68	1 676 487,26	97,45
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	17 000,00	16 273,31	0,00	16 273,31	95,73
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		17 000,00	16 273,31	0,00	16 273,31	95,73
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 737 371,72	1 665 333,89	27 426,68	1 692 760,57	97,43
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 737 371,72	1 665 333,89	27 426,68	1 692 760,57	

Les dépenses du chapitre 011 « Dépenses à caractère général » comprennent toutes les dépenses utiles au fonctionnement courant du C.C.A.S. comprenant l'épicerie Sociale : les fluides (électricité, gaz, eau), les fournitures, l'entretien et maintenance des appareils, les locations de véhicules dont le véhicule dédié au service « mobilité », la participation aux fonds d'aides aux jeunes (FAJ), les colis de printemps et les bons d'achats de Noël, la participation 2025 au FSL (Fonds de Solidarité Logement), l'accompagnement du VADA, l'organisation du banquet du 9/04/2025, les sorties au cabaret et en Caux-seine et les fournitures pour les animations loisirs dispensées à la Salle Miraux.

Le chapitre 012 englobe toutes les dépenses liées aux charges de personnel du CCAS et de la RA.

Au sein du chapitre 65 « autres charges de gestion courante », les principaux postes correspondent à la subvention de fonctionnement versée au budget annexe de la RA (419 816€), l'achat de denrées pour l'épicerie sociale (+22%), les bons de Noël en faveur des enfants des bénéficiaires de l'ESS, la participation financière aux activités du CRD en faveur des enfants de près de 3 490€ et la participation au CAPS pour les femmes victimes de violence (5 000€). Les frais d'accompagnement des travailleurs sociaux ainsi que les aides financières dont frais d'obsèques.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 648 078.56	1 515 496,30	1 456 722,76	1 535 083,99	1 599 424.61	1 706 892.93	1 692 760.57
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 621 443.40	1 580 098,07	1 576 587,92	1 560 898,99	1 590 207.23	1 659 485.43	1 696 864.54
Epargne Brute	- 26 635.16	64 601.77	119 865,16	25 815,00	-9 217.38	- 47 407.50	4 103.97

L'épargne brute correspond à l'excédent des RRF sur les DRF, elle est positive et s'analyse avec le résultat de fonctionnement reporté qui était de 49 501.51€.

1-2- Investissement

1-2-1- *Les recettes*

Les recettes réelles d'investissement, il était inscrit 17 000.00€ et il a été émis pour 19 188,35 € de titres, soit une réalisation de 112.87% et ont été réalisées ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 915,04	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	2 915,04	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	17 000,00	16 273,31	95,73	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		17 000,00	16 273,31	95,73	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		17 000,00	19 188,35	112,87	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		51 030,67			
Total des recettes de la section d'investissement		68 030,67	19 188,35		0,00

Le chapitre 10 correspond au F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses d'investissement de 2023 pour 2 915.55€ et les opérations d'ordre consacrées aux dotations aux amortissements pour un total de 16 273.31€.

1-2-2- Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement, il était inscrit 68 030.67€ et il a été émis pour 1 600.50 € de mandats, soit une réalisation de 2.35%.

Elles ont été réalisées ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	67 430,67	1 600,50	2,37	329,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		67 430,67	1 600,50	2,37	329,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		600,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		68 030,67	1 600,50	2,35	329,34
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		68 030,67	1 600,50	2,35	329,34
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		68 030,67	1 600,50		329,34

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » correspond à du mobilier pour l'épicerie sociale et solidaire.

2- Les résultats 2025

2-1- Le résultat de l'exercice 2025

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes émises et les mandats émis (opérations d'ordre comprises).

En fonctionnement, le résultat de l'exécution budgétaire 2025 est :

Recettes émises	1 696 864,54 €
Dépenses réalisées	1 692 760,57 €
Résultats de fonctionnement	4 103,97 €

En investissement le résultat de l'exécution budgétaire 2025 est :

Recettes émises	19 188,35 €
Dépenses réalisées	1 600,50 €
Résultat d'investissement	17 587,85 €

Les reports d'investissement sur le CCAS s'élèvent à :

Recettes restant à réaliser	0
Dépenses restant à réaliser	329,34 €
Restes à réaliser	-329,34 €

2-2- Le résultat de clôture 2025

Le résultat de l'exercice 2025 doit être repris avec le résultat de clôture 2024 afin de constituer ainsi le résultat de clôture 2025 :

	résultats clôture 2024	affectation	résultats exercice 2025	résultats clôture 2025
investissement	51 030,67		17 587,85	68 618,52
fonctionnement	49 501,51		4 103,97	53 605,48
	100 532,18		21 691,82	122 224,00

2-3- Affectation du résultat

Il conviendra donc d'inscrire :

- par inscription de ce crédit au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté d'un crédit de 53 605,48 € (**recette**) ;
- par inscription de ce crédit au compte 001 – résultat d'investissement reporté d'un crédit de 68 618,52 € (**recette**) ;

Ces crédits étant intégrés au budget primitif 2026.

RESIDENCE AUTONOMIE

Note explicative de synthèse

Présentation du compte administratif 2025 et de l'affectation de résultat 2025

Le budget 2025 de la RA a été exécuté ainsi :

- en recettes de fonctionnement, il était inscrit 958 429,27 € et il a été émis pour 961 706,09€ de titres, soit une réalisation de **100,34 %** ;
- en dépenses de fonctionnement, il était inscrit 1 160 509,55 € et il a été émis pour 994 601,56€ de mandats, soit une réalisation de **85,70 %** ;
- en recettes d'investissement, il était inscrit 147 575,94 € et il a été émis pour 133 702,25 € de titres, soit une réalisation de **90.60%** ;
- en dépenses d'investissement, il était inscrit 312 869,21 € et il a été émis pour 89 226,30€ de mandats, soit une réalisation de **28.52%**.

1- L'exécution budgétaire

1-1 Fonctionnement

Chapitres		Crédits Ouverts	Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	Réalisés 2024 En %
TOTAL DEPENSES (I)		1 160 509.55	994 601.56	109 326.66		95.12 %
011	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	79 834.00	59 667.81	4 025.19		79.78 %
012	II. Dépenses afférentes au personnel	478 268.55	449 074.84			93.90 %
016	III. Dépenses afférentes à la structure	602 407.00	485 858.91	105 301.47		98.13 %
TOTAL RECETTES (II)		958 429.27	961 706.09	5 426.74		101.12 %
017	I. Produits de la tarification	317 500.00	319 341.18			100.91 %
018	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	629 207.27	630 642.91	5 426.74		101.09 %
019	III. Produits financiers produits non encaissables	11 722.00	11 722.00			100.00 %

	Mandats et titres émis (col. 1)	Résultat reporté N-1 (col. 2)	CUMUL SECTION =(col. 1+2)	Restes à réaliser N
Dépenses	I 994 601.56	D002	994 601.56	
Recettes	II 961 706.09	R002 202 874.28	1 164 580.37	

1-1-1 Les recettes

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total (A2)		949 984.09		961 706.09
017	I. Produits de la tarification	319 341.18		319 341.18
018	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	630 642.91		630 642.91
019	III. Produits financiers produits non encaissables		11 722.00	11 722.00
Pour information R 002 Solde d'exécution POSITIF reporté de N-1				202 874.28

Note explicative de synthèse – CFU 2024 du CCAS et Compte administratif 2025 de la RA

Le groupe 1 : produits des tarifications

Ce groupe correspond aux loyers perçus des résidents de la RA (comprenant le logement temporaire et la chambre d'hôte) pour 295 749.95 €. La somme de 23 591.23€ est encaissée pour l'APL.

Le groupe 2 : produits relatifs à l'exploitation

Il s'agit principalement de la subvention de fonctionnement émanant du CCAS pour 419 816€ et celle du Département pour le forfait autonomie pour 22 564€, des repas livrés dans le cadre du portage pour 112 776.70 € et des repas servis à la RA pour 70 498.58 € dont 13 102.28€ de refacturation des repas du multi-accueil (repas et goûters).

	2020	2021	2022	2023	2024	Budgété 2025	Réalisé 2025	% d'évolution 2024/2025
Portage	98 182.50	105 220.60	80 877.10	98 449.50	102 628.20	95 000.00	112 776.70	+9.89%
Repas résidents et personnes âgées de la commune	52 901.70	51 175.90	48 748.30	56 033.35	66 725.50	70 000.00	57 396.30	+19.09%
Repas et goûters pour Crèche	6 709.89	8 969.72	7 213.36	15 580.03	9 507.38	14 000.00	13 102.28	+37.81%
Télérelation	6 911.50	7 067.61	7 882.00	8 350.06	8 810.28	720.00	661.86	-92.49%
Forfait autonomie	22 360.00	22 330.00	22 270.00	21 970.00	23 491.00	22 564.00	22 564.00	-3.95%
Subvention CCAS	511 262.29	510 000.00	614 383.67	589 900.92	540 220.56	419 815.99	419 815.99	-22.29%
Autres		339.89		177.48	16 578.13	7 107.28	4 325.78	
	698 327.88	705 103.72	781 374.43	790 461.34	767 961.05	629 207.27	630 642.91	-17.88%

Le groupe 3 : Produits financiers produits non encaissables

La somme de 11 722.00€ correspond à une opération d'ordre consistant à amortir les subventions d'investissement depuis 2019 émanant du CCAS et de la CARSAT dans le cadre du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le Département). Cette somme est réalisée également en dépense d'investissement.

1-1-2 Les dépenses

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement - Total (A1)		893 010.92	101 590.64	994 601.56
011	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	59 667.81		59 667.81
012	II. Dépenses afférentes au personnel	449 074.84		449 074.84
016	III. Dépenses afférentes à la structure	384 268.27	101 590.64	485 858.91

	2020	2021	2022	2023	2024	Budgété 2025	Réalisé 2025	% d'évolution 2024/2025
I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	72 644.32	78 119.21	79 900.63	71 108.74	74 386.27	79 834.00	59 667.81	-19.79%
II. Dépenses afférentes au personnel	386 741.10	365 551.32	360 601.57	381 071.45	409 196.67	478 268.55	449 074.84	+9.75%
III. Dépenses afférentes à la structure	526 700.50	566 371.81	595 042.37	605 459.39	592 725.63	602 407.00	485 858.91	-18.03%
	986 085.92	1 010 042.34	1 035 544.57	1 057 639.58	1 076 308.57	1 160 509.55	994 601.56	-19.91%

Le groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation

Ces dépenses correspondent aux achats courant afin de faire fonctionner la résidence : les fluides (eau, électricité de la cuisine et des appartements et le gaz pour la cuisine), la refacturation du carburant des véhicules, l'achat des fournitures pour l'animation et divers services comme le portage, les repas des résidents et l'achat de fournitures pour les travaux réalisés en régie.

Le groupe 2: dépenses de personnel

Il s'agit du personnel de la RA ainsi que les refacturations des assurances du personnel et des visites médicales. Les cotisations des prestations musicales pour la fête de la RA et les anniversaires sont également dans ce groupe de dépenses.

Le groupe 3: dépenses afférentes à la structure

Les achats des repas servis et portés (277 711€), les locations immobilières (102 771€), les charges locatives pour 57 817€, l'entretien et réparations (25 957€) l'assurance du bâtiment (5 276€) et les amortissements (101 590€). Les frais de chauffage et la taxe foncière n'ont pas été facturés par LOGEO.

1-2 Investissement

1-2-1 Les dépenses

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		11 722.00	11 722.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 251.83		5 251.83
18	DETTES A LONG OU MOYEN TERME (SS RECEPTION FONDS)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	72 252.47		72 252.47
	Dépenses d'investissement - Total	77 504.30	11 722.00	89 226.30
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

La somme de 5 251.83€ correspond aux cautions rendues, l'achat d'un lave-vaisselle et d'un robot (7 911€), l'installation d'un système de sécurité intrusion (3 200€) et la modernisation du Système de Sécurité Incendie - SSI (54 460€).

Les travaux de rénovations dans les appartements sont toujours à l'arrêt suite à la découverte de très fines particules d'amiante.

L'opération d'ordre correspond à l'amortissement des subventions d'investissement versée par le CCAS et la CARSAT depuis 2019.

1-2-2 Les recettes

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
027	AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	1 260.49		1 260.49
10682	AUTRES RESERVES			
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 386.94		26 386.94
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 314.00		4 314.00
18	DETTES A LONG OU MOYEN TERME (SS RECEPTION FONDS)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		101 590.64	101 590.64
49	DEPRECIATION COMPTE TIERS		150.18	150.18
	Recettes d'investissement - Total	31 961.43	101 740.82	133 702.25
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			165 293.27

Les recettes d'investissement sont composées de 1 260€ de FCTVA sur les biens achetés en 2023, 26 386€ de subvention du Département 76 pour l'achat du véhicule électrique et sa borne. Les dépôts de garanties reçus pour 4 314€ et les opérations d'ordre correspondent aux amortissements pour 101 590 €.

2- Les résultats

2-1 Le résultat de l'exercice 2025

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes émises et les mandats émis (opérations d'ordre comprises).

En fonctionnement, le résultat de l'exécution budgétaire 2025 est :

Recettes émises	961 706,09 €
Dépenses réalisées	994 601,56 €
Résultats de fonctionnement	-32 895,47 €

En investissement le résultat de l'exécution budgétaire 2025 est :

Recettes émises	133 702,25 €
Dépenses réalisées	89 226,30 €

Résultat d'investissement	44 475,95 €
---------------------------	-------------

Les reports d'investissement sur la RA s'élèvent à :

Recettes restant à réaliser	0 €
Dépenses restant à réaliser	28 312,10 €
Restes à réaliser	-28 312,10 €

2-4- Le résultat de clôture 2025

Le résultat de l'exercice 2025 doit être repris avec le résultat de clôture 2024 afin de constituer ainsi le résultat de clôture 2025 :

	Résultat de clôture 2024 (1)	Part affectée à l'investissement 2024 (2)	Résultat de l'exercice 2025 (3)	Résultats de clôture 2025 (1)-(2)+(3)
investissement	165 293,27		44 475,95	209 769,22
fonctionnement	202 874,28		-32 895,47	169 978,81
	368 167,55		11 580,48	379 748,03

D'affecter les 379 748.03€ de résultat cumulé de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- par inscription de ce crédit au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté d'un crédit de 169 978.81 € (**recette**) ;
- par inscription de ce crédit au compte 001 – résultat d'investissement reporté d'un débit de 209 769.22 € (**recette**) ;

Ces crédits étant intégrés au budget primitif 2026.

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOUT Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOUT Joël a été désigné secrétaire de séance.

CCAS03-23042026 – Vote de l'affectation des résultats 2025 – budget principal C.C.A.S.

Vu les articles L.2311-5, R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le CFU du CCAS voté le 23042026

RAPPORT

L'exécution budgétaire 2025 se résume ainsi :

Le résultat de l'exercice 2025 doit être repris avec le résultat de clôture 2024 afin de constituer ainsi le résultat de clôture 2025 :

	Résultats clôture 2024	Affectation	Résultats exercice 2025	Résultats clôture 2025
Investissement	51 030.67		17 587.85	68 618.52
Fonctionnement	49 501.51		4 103.97	53 605.48
	100 532.18		21 691.82	122 224.00

Il est constaté un excédent de la section de fonctionnement pour 53 605.48 €, un excédent de la section d'investissement de 68 618.52 €.

Affectation du résultat

Il conviendra donc d'inscrire :

- Par inscription de ce crédit au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté d'un crédit de 53 605.48 € (**recette**) ;
- Par inscription de ce crédit au compte 001 – résultat d'investissement reporté d'un crédit de 68 618.52 € (**recette**) ;

Ces crédits étant intégrés au budget primitif 2026.

DECISION

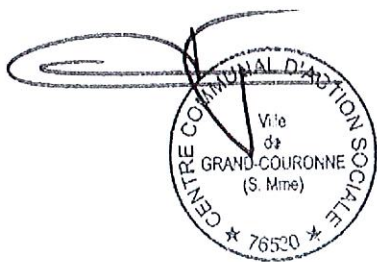
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration à l'unanimité

DECIDE

- D'autoriser l'affectation des résultats 2025 sur le budget du CCAS 2025 pour un montant de 122 224 € répartis comme suit :
 - 53 605.48 € au résultat de fonctionnement reporté au compte 002 (**recette**) ;
 - 68 618.52 € au résultat d'investissement reporté compte 001 (**recette**) ;
- D'imputer ces crédits au budget 2026 du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

**Madame la Présidente,
Julie LESAGE**



**Secrétaire de séance,
Joël BOITTOUT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-CCAS03-23042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publié sur le site internet le

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOUT Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOUT Joël a été désigné secrétaire de séance.

CCAS04-23042026– Vote du Budget Primitif 2026 du budget principal C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu Les articles L. 1612-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou avant le 30 avril, lors des années de renouvellement des assemblées délibérantes ;

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relative à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération ;

Vu la délibération prise en date du 13 avril 2026 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2026 ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux CCAS ;

RAPPORT

Le budget primitif 2026 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration du 13 avril 2026.

Le budget primitif du CCAS s'équilibre à 2 041 811.92€ en fonctionnement et à 85 067.52€ en investissement. Les résultats cumulés de clôture 2025 sont connus et sont inclus dans le budget primitif 2026.

Il est détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

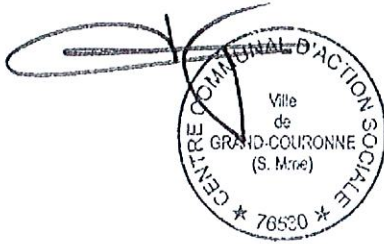
DECIDE

- D'adopter le Budget Primitif 2026 du budget principal du CCAS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

**Madame la Présidente,
Julie LESAGE**

**Secrétaire de séance,
Joël BOITTOUT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publié sur le site internet le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-CCAS04-23042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
MAIRIE DE GRAND-COURONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOUT Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOUT Joël a été désigné secrétaire de séance.

CCAS05-23042026 – Participation Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L263-3 et R115-1 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les délibérations du 12/12/2016 et du 09/11/2020 de la Métropole Rouen Normandie autorisant la création du FAJ sur son périmètre de compétence depuis le 1^{er} janvier 2017

Vu la demande de la Métropole Rouen Normandie pour la participation du CCAS au FAJ,

Vu les résultats du dernier recensement de la population communale.

RAPPORT

Le FAJ concerne les jeunes de 18 à 24 ans, qui rencontrent, pour de multiples raisons (raisons familiales, absence de formation, conjoncture dégradée de l'emploi...) des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du FAJ, a pour objectif de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance lors des situations d'urgence, par la mise en place de secours temporaires.

Le CCAS de Grand-Couronne soutien ce dispositif et contribue financièrement à hauteur de 0.23€ par habitant, soit un montant de 2 285.97€ pour l'année 2026.

Il vous est donc proposé de reconduire cette enveloppe au titre du FAJ pour l'année 2026.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

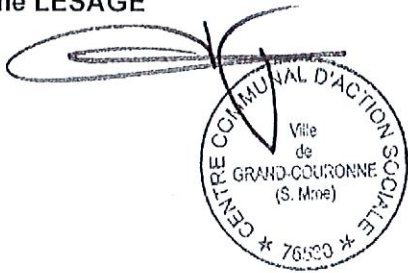
Le Conseil d'Administration à l'unanimité

DECIDE

- D'approuver la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2026, à raison de 0.23€ par habitant, soit la somme de 2 285.97€
- D'imputer la dépense à l'article correspondant du budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

**Madame la Présidente,
Julie LESAGE**



**Secrétaire de séance,
Joël BOITTOUT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Publié sur le site internet le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-CCAS05-23042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOU Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOU Joël a été désigné secrétaire de séance.

**RA01-23042026 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE
RESIDENCE AUTONOMIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte de gestion ;

RAPPORT

En fin d'exercice du budget primitif 2025, le compte de gestion prend en compte le budget supplémentaire, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le compte de gestion, dressé par le receveur, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

L'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, reprend l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2025 au 31/12/2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

DECISION

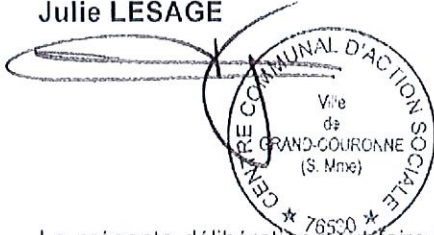
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après avoir délibéré,
Le conseil d'Administration à l'unanimité

DECIDE

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe de la Résidence Autonomie dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et confirme qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

**Madame la Présidente,
Julie LESAGE**



**Secrétaire de séance,
Joël BOITTOU**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600302-20260423-RA01-23042026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage
Publié sur le site internet le

**DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOU Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOU Joël a été désigné secrétaire de séance.

RA02-23042026 – Vote du compte administratif 2025 du budget annexe Résidence Autonomie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif ;

Vu le vote du budget primitif 2025 en date du 26/03/2025 ;

Vu la décision modificative N°1 de la RA en date du 30 septembre 2025

Vu le compte de gestion 2025 approuvé le 23/04/2026 ;

RAPPORT

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Résidence Autonomie prenant en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté au 30 juin (article L. 1612-12 du CGCT) ;

Le compte administratif présente les résultats comptables identiques à ceux présentés dans le compte de gestion.

Le détail du Compte administratif est joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente ne peut prendre part au vote.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'Administration à l'unanimité

DECIDE

- D'adopter le compte administratif de la Résidence Autonomie Eugénie COTTON pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

**Madame la Présidente,
Julie LESAGE**

**Secrétaire de séance,
Joël BOITTOUT**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Joël Boittout".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publié sur le site internet le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-RA02-23042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOU Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOU Joël a été désigné secrétaire de séance.

RA03-23042026 – Vote de l'affectation des résultats 2025 budget annexe Résidence Autonomie Eugenie Cotton

Vu les articles L.2121-31, L.2311-5, R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le CFU du CCAS approuvé le 26/03/2025.

RAPPORT

Le résultat de l'exercice 2025 doit être repris avec le résultat de clôture 2024 afin de constituer ainsi le résultat de clôture 2025 :

	Résultat de clôture 2024 (1)	Part affectée à l'investissement 2024 (2)	Résultat de l'exercice 2025 (3)	Résultats de clôture 2025 (1)-(2) +(3)
Investissement	165 293.27		44 475.95	209 769.22
Fonctionnement	202 874,28		-32 895.47	169 978.81
	368 167,55		11 580.48	379 748.03

D'affecter les 379 748.03 € de résultat cumulé de la façon suivante :

- Par inscription de ce crédit au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté d'un crédit de 169 978.81 € (**recette**) ;
- Par inscription de ce crédit au compte 001 – résultat d'investissement reporté d'un débit de 209 769.22 € (**recette**) ;

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité

DECIDE

- D'autoriser l'affectation des résultats 2025 sur le budget annexe de la Résidence Autonomie pour un montant de 379 748.03 € répartis comme suit :
 - 169 978.03 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002 (recette) ;
 - 209 769.22 € au résultat d'investissement reporté au compte 001 (recette) ;
- D'imputer ces crédits au budget annexe 2026 de la RA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Madame la Présidente
Julie LESAGE



Secrétaire de séance
Joël BOITTOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-RA03-23042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publié sur le site internet le

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 23 avril 2026, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, GRUEL Bernadette, BRAZ Lydie, BAKOUR Souhila, LE MOAL Pascale, Mrs BOITTOUT Joël, SAGOT Denis, LANGLOIS André.

Excusés : Mmes PELLI Hélène, LEFEVRE Christel, STOURDZE Andréa, Mr AURIAU Jean-Louis

Mr BOITTOUT Joël a été désigné secrétaire de séance.

**RA04-23042026 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE RESIDENCE
AUTONOMIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu Les articles L. 1612-1 et suivants du CGCT qui précise que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou avant le 30 avril, lors des années de renouvellement des assemblées délibérantes ;

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relative à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération ;

Vu la délibération prise en date du 13 avril 2026 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2026 ;

RAPPORT

Le budget primitif 2026 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration du 13 avril 2026.

Le budget annexe de la Résidence Autonomie s'équilibre à 1 249 985.52 € en fonctionnement et à 337 315.04 € en investissement. De la même manière que pour le CCAS, les résultats cumulés de clôture 2025 sont connus et donc repris dans le Budget Primitif 2026. Il est détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

DECISION

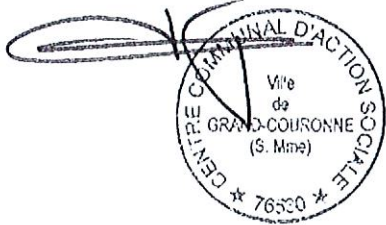
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DECIDE

- D'adopter le budget primitif 2026 de la Résidence Autonomie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

**Madame la Présidente,
Julie LESAGE**



**Secrétaire de séance,
Joël BOITTOUT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publié sur le site internet le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20260423-RA04-23042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026